



Contrat entre

***InfoSpecies*¹,**
le Centre suisse d'information sur les espèces
(ci-après «*InfoSpecies*»)

et le

Service de protection de la nature du canton de XXX
(ci-après « Service cantonal de protection de la nature XXX »)

concernant

l'échange de données chorologiques
relatives à la faune, à la flore et aux champignons

¹ Les centres de données regroupés au sein d'*InfoSpecies* sont mentionnés au chiffre 1 *Préambule*.

1 Préambule

*InfoSpecies*¹ est le Centre suisse d'information sur les espèces. Les centres regroupés au sein de ce réseau gèrent les banques de données de référence sur la faune, la flore et les cryptogames sur mandat de l'Office fédéral de l'environnement (OFEV). Leurs tâches principales sont la validation scientifique, l'archivage et la diffusion des données chorologiques aux plans national et international.

Les données chorologiques proviennent de relevés de terrain réalisés dans le cadre de programmes nationaux tels que les Listes rouges et le Monitoring de la biodiversité en Suisse (MBD), de mandats de diverses administrations cantonales (chasse, pêche, forêts, protection de la nature, protection des eaux, etc.), d'études scientifiques, de mandats privés et grâce au concours bénévole d'innombrables volontaires. Ces données sont complétées par des relevés systématiques effectués dans des collections de musées en Suisse et à l'étranger ainsi que par des données issues de publications scientifiques.

Ces données constituent un instrument de travail important pour les autorités cantonales responsables de la protection et de la promotion de la biodiversité, dans l'accomplissement de leurs missions légales, qu'il s'agisse d'évaluer l'impact potentiel de certaines mesures (améliorations foncières, défrichements, entretien des rives, etc.) ou de projets de construction (routes, bâtiments, etc.), d'élaborer ou d'analyser des mesures compensatoires, de définir ou d'apprécier les mesures d'entretien de certains biotopes, ou du choix d'emplacements idéaux pour des projets de mise en réseau et de conservation des espèces.

Le présent document définit les modalités de l'échange des données chorologiques entre *InfoSpecies* et le *service cantonal de protection de la nature du canton de XXX*. Il s'appuie sur les [Lignes directrices concernant la propriété, la diffusion et l'utilisation des données d'InfoSpecies](#) (ci-après *Directives sur l'utilisation des données*).

¹ Centres de données regroupés au sein d'*InfoSpecies*:

- Centre suisse de cartographie de la faune, info fauna
- Station ornithologique suisse de Sempach, SOI
- Centres national de données et d'informations sur les chauves-souris, InfoBat
- Centre national de données et d'informations sur la flore de Suisse, Info Flora
- Centre national de données et d'informations sur les champignons de Suisse, SwissFungi
- Centre national de données et d'informations sur les lichens de Suisse, SwissLichens
- Centre national de données et d'informations sur les mousses de Suisse, Swissbryophytes

2 Système de gestion et d'échange des données entre *InfoSpecies* et le service cantonal de protection de la nature XXX

Certaines conditions doivent être remplies pour faciliter l'échange de données entre *InfoSpecies* et le service cantonal de protection de la nature XXX, pour s'assurer que leur utilisation répond aussi aux besoins d'autres services cantonaux et de leurs mandataires et pour garantir leur gestion efficace. Cela nécessite :

- une exploitation centralisée des données chorologiques (observations et spécimens de collection) répondant aux compétences clairement définies (groupes d'organismes et régions concernés) des différents centres de données de référence de la Confédération;
- des procédures précises d'intégration des données chorologiques des cantons dans ces banques de données de référence (saisie, modèle de données, format, validation);
- des procédures précises (modèles de données, formats, utilitaires) de redistribution des données des banques de données de référence aux cantons, ou à d'autres utilisateurs, incluant certaines règles spécifiques relatives à leur utilisation ultérieure;
- une procédure précise de modifications (corrections, compléments) des données chorologiques assurée uniquement par les banques de données de référence.
- la mise à disposition d'utilitaires permettant au service cantonal de protection de la nature XXX d'accéder directement aux données de référence actualisées et facilitant leur interprétation.

2.1 Collecte, contrôle et intégration des données dans les banques de données de référence d'InfoSpecies

2.1.1 *InfoSpecies*

- a. coordonne les activités des gestionnaires des différentes banques de données de référence;
- b. met à disposition les données chorologiques de toutes les banques de données de référence du réseau sur une plateforme centralisée (VDC);
- c. assure l'administration des utilisateurs pour le canton;
- d. coordonne les procédures d'intégration des données chorologiques des cantons dans les banques de données de référence du réseau;
- e. contrôle et valide toutes les données chorologiques intégrées dans les banques de données de référence selon des critères scientifiques;
- f. communique aux services cantonaux les enregistrements invalidés en indiquant quelles règles de validation ont été violées;
- g. veille à ce que toute donnée récoltée sous mandat cantonal reste sous la souveraineté du canton et soit assimilée à une donnée publique ;
- h. tient un registre public de toutes les espèces qualifiées de sensibles à l'échelle nationale par les banques de données de référence. Il assure l'actualisation de cette liste en collaboration avec la Conférence des délégués à la protection de la nature et du paysage (CDPNP).

2.1.2 *Service cantonal de protection de la nature XXX*

- a. Le *service cantonal de protection de la nature XXX* est l'interlocuteur privilégié d'*InfoSpecies* pour le canton de **XXX** en matière d'échange de données chorologiques ;
- b. coordonne la transmission aux banques de données de référence des données chorologiques récoltées sous mandat cantonal (tous services confondus) ;
- c. assure par voie contractuelle que les données chorologiques récoltées dans le cadre de ses propres mandats accompagnées des preuves de validation exigées (individus de référence, photographies, enregistrements sonores, etc.) soient remises aux centres de données de référence directement par ses mandataires ;
- d. veille à ce que les données chorologiques issues des services ou de mandats cantonaux sont transmises selon une des deux options suivantes :
 - saisies directement dans les banques de données de référence au moyen des outils mis à disposition par *InfoSpecies*,
 - ou transmises par lots de données en respectant un modèle de données convenu à l'avance (voir point 5, modèle des données)

Les données sont livrées dans un délai de 3 mois après la fin du mandat pour les projets annuels et une fois par an pour les projets pluriannuels.

- e. Le *service cantonal de protection de la nature XXX* peut transmettre une **liste d'espèces** aux mandataires de ses propres projets tout en respectant les lignes directrices d'*InfoSpecies*.

Les **occurrences des espèces** ne peuvent pas être transmises à des tierces personnes. Les données peuvent être commandées en tout temps auprès d'*InfoSpecies* via le formulaire en ligne. Toute autre transmission de données émanant d'*InfoSpecies* ou publication de ces données en libre accès est exclue (cf. *Directives sur l'utilisation des données*).

2.2 **Accès aux données chorologiques**

InfoSpecies garantit au *service cantonal de protection de la nature XXX* l'accès aux données chorologiques sur le territoire cantonal et dans ses environs immédiats (tampon de 5 km). Cet accès est assuré :

- par le biais d'un guichet cartographique en ligne
 - permettant aux collaborateurs du *service cantonal de protection de la nature XXX* de visualiser les données transmises à haute résolution,
 - permettant à tout autre utilisateur agréé mais non impliqué dans des projets de conservation de la nature de visualiser les données à résolution réduite
- par le téléchargement de géodonnées de formats CSV, ESRI-GDB et ESRI-Shape

Le tableau ci-dessous indique la résolution maximale des données auxquelles les collaborateurs du *service cantonal de protection de la nature XXX* ont accès.

Fonction	Résolution maximale	Origine et type des données
Carte en ligne	Résolution des données brutes	Données publiques
		Données privées sans restriction
		Données sur des espèces sensibles*
	1x1 km	Données privées avec restrictions
Téléchargement	Résolution des données brutes	Données publiques
		Données privées sans restriction*
		Données sur des espèces sensibles*
	1x1 km	Données privées avec restrictions

*Accord du centre de données requis

Les deux modes d'accès sont proposés par la plateforme VDC¹ après identification personnelle (login) :

- *InfoSpecies* établit des logins d'accès au guichet cartographique sur demande du *service cantonal de protection de la nature XXX* (Annexe II) et coordonne les procédures de validation des accès des collaborateurs avec les banques de données de référence du réseau.
- Sur demande d'*InfoSpecies*, le *service cantonal de protection de la nature XXX* actualise ou confirme une fois par an la liste des logins agréés pour ces collaborateurs. Les logins non confirmés sont invalidés et bloqués.

Toute modification des formats de données ainsi que des procédures d'accès requiert une modification écrite du présent contrat.

3 Publication et transmission de données agrégées au public

Le *service cantonal de protection de la nature XXX* peut publier les données reçues sous réserve des conditions énoncées à l'alinéa 3 des Directives sur l'utilisation des données d'*InfoSpecies*.

4 Protection des données par *InfoSpecies*

Toutes les données chorologiques cantonales livrées à *InfoSpecies* sont régies par les principes énoncés dans les Directives sur l'utilisation des données d'*InfoSpecies*.

¹ Le Centre Virtuel de Données (VDC) est un guichet cartographique en ligne permettant l'accès aux données chorologiques des centres de données et aux inventaires DNL de la Confédération (Centre de données Nature et Paysage). L'accès à l'outil et son contenu sont réglés de façon bilatérale entre le WSL et l'OFEV.

5 Modèle des données

5.1 Fourniture de données

Les données d'*InfoSpecies* sont mises à disposition sur le même modèle par les différentes banques de données du réseau (Annexe I). Ceci permet une interprétation homogène de l'information.

5.2 Collecte de données

Les données chorologiques issues des Services cantonaux ou des mandataires qui ne sont pas fournies par les outils mis à disposition par *InfoSpecies* doivent être fournies dans un format compatible et conforme au modèle de données d'*InfoSpecies* (www.infospecies.ch) ou de la banque de données de référence.

6 Interlocuteurs/-trices

InfoSpecies - Info Flora	Stefan Eggenberg	stefan.eggenberg@infoflora.ch
InfoSpecies - info fauna	Glenn Litsios	glenn.litsios@infofauna.ch
InfoSpecies - InfoBat	Basil Züllig	basil.zuellig@zoo.ch
InfoSpecies – Station ornithologique de Sempach	Samuel Wechsler	samuel.wechsler@vogelwarte.ch
InfoSpecies - Swissbryophytes	Meike Lemmer	meike.lemmer@systbot.uzh.ch
InfoSpecies - SwissFungi	Andrin Gross	andrin.gross@wsl.ch
InfoSpecies - SwissLichens	Silvia Stofer	silvia.stofer@wsl.ch
Interlocutrice contrats / login	Anais Hägler	anais.haegler@infospecies.ch

7 Annexes

Annexe I – Modèle de données VDC V2.0 (09.12.2019)

Annexe II – Spectres d'espèces et demande d'accès à VDC

Les annexes font partie intégrante du présent contrat. Les parties contractantes peuvent à tout moment convenir mutuellement d'améliorer le modèle de données figurant à l'Annexe I ou de réviser les lignes directrices, les versions améliorées de ces documents prenant la place de leurs versions initiales.

L'attribution des espèces au sein des spectres d'espèces (Annexe II) est déterminée par le centre de données responsable du groupe d'organismes en question et peut être modifiée au besoin. La responsabilité est du ressort des centres de données.

8 Durée du contrat et résiliation

Le présent contrat est conclu pour une durée indéterminée. Il peut être modifié en tout temps, d'un commun accord. Toute modification requiert la forme écrite.

Le contrat peut être résilié par écrit, sous préavis de trois mois, pour la fin de l'année civile en cours.

Le présent contrat remplace tout accord antérieur conclu entre le *service cantonal de protection de la nature* XXX et les centres de données d'*InfoSpecies*.

**Pour le service cantonal de protection de la nature
du canton de XXX**

Nom:

.....

Fonction:

.....

Lieu:

.....

Date:

.....

Signature:

.....

Pour *InfoSpecies*

Secrétariat exécutif InfoSpecies

Nom:

.....

Fonction secrétariat exécutif:

.....

Lieu:

.....

Date:

.....

Signature:

.....

InfoBat
Basil Züllig

info fauna
Glenn Litsios

Info Flora
Stefan Eggenberg

Swissbryophytes
Meike Lemmer

Station ornithologique de Sempach
Samuel Wechsler

SwissFungi
Andrin Gross

SwissLichens
Silvia Stofer